

1^{er} CONCOURS D'UN JOUR

Samedi 13 décembre 2025

Oiseau Club 43 (UOF R5)

CHALLENGE Joseph ROHMER 2025

Règlement du concours

(Tout manquement à ce règlement aura comme conséquence l'exclusion de l'éleveur et de ses oiseaux du concours)

Art 1 : L'OC43 organise un concours d'un jour pour ses adhérents et tout éleveur de toute fédération française. Ce concours se déroulera dans le respect de la charte des manifestations de l'UOF. Le fait de participer vaut comme acceptation du règlement.

Art 2 : Cette journée aura lieu **le samedi 13 décembre 2025 de 07h45 à 16h** à la Maison Pour Tous de Chadrac (43770).

Art 3 : Aucun public ne sera admis dans la salle pendant les jugements en dehors des éleveurs compétiteurs et éleveurs affiliés à l'UOF.

Art 4 : Les oiseaux devront arriver, à la salle, **encagés à 07h45.**

PAS CAGE MISE A DISPOSITION PAR LES ORGANISATEURS.

Les organisateurs vous remettront vos étiquettes à coller sur vos cages.

Cages standards de l'éleveur, propres.

Avec des perchoirs adaptés à l'espèce selon le type de cage standard (voir site CNJF).

Fond de cage : sable blanc.

Cages carton et cages spécifiques « races » sont admises (type Norwich, Gloster, Irish Fancy etc.).

Art 5 : Chaque éleveur devra fournir les graines nécessaires pour ses oiseaux ainsi qu'un abreuvoir rempli par cage. Abreuvoir transparent, bleu ou vert (50CC).

Art 6 : Un commissaire de concours contrôlera l'état sanitaire des cages et des oiseaux.

Tout oiseau présenté en mauvaise condition de santé sera exclu du concours.

Tout non-respect des articles 4 et 5 amènera un refus de concourir.

Art 7 : Les oiseaux seront présentés par section et par classes **spécifiquement créées** pour ce concours d'un jour (voir fiche d'inscription). Pas de duo, pas de stam, pas de classe adulte.

Canaris Couleurs : sur 2 ans

Canaris de Posture : sur 2 ans

Exotiques Becs Droits : sur 3 ans

Psittacidés : sur 3 ans

Faune Européenne d'Élevage et Hybrides : sur 3 ans

Les juges de la CNJF présents se réservent le droit fusionner des classes de façon cohérente si le nombre d'oiseaux présents est trop faible pour un jugement à l'anglaise. De même, ils se réservent le droit de créer des sous classes si le nombre d'oiseaux présents est trop important par classe.

Art 8 : Les oiseaux seront présentés à hauteur de regard avec la possibilité de circuler autour des tables de présentation.

Art 9 : Chaque éleveur souhaitant participer à ce concours d'un jour devra envoyer au plus tard le **vendredi 5 décembre 2025** à Stéphane BARDOUL - 13 Route des trois fontaines 63340 SAINT-GERVAZY :

- la fiche d'inscription au concours (voir annexe 1 + disponible sur le site internet de l'OC43)
- la feuille d'engagement (voir annexe 2 + disponible sur le site internet de l'OC43)
- le règlement par chèque à l'ordre de l'OC43

Art 10 : Chaque éleveur souhaitant participer à ce concours d'un jour devra remettre l'attestation sanitaire émise par la DDCSPP de son département d'origine ainsi une attestation sur l'honneur liée à l'état sanitaire de ses oiseaux ainsi que la déclaration sur l'honneur de l'UOF (voir annexe 3 + disponible sur le site internet de l'OC43) – A remettre le jour de l'engagement

Fournir les documents législatifs liés à la détention d'espèces (IFAP, certificats d'identification, autorisations de détention etc...) lors de l'engagement si besoin.

Art 11 : Les frais d'engagement s'élèvent à :

- **1€** par oiseau engagé **pour les adhérents de l'OC43.**
- **2€** par oiseau engagé **pour tous les autres éleveurs.**

Aucun engagement ne sera remboursé pour tout oiseau absent.

Art 12 : L'**engagement** aura lieu le samedi 13 décembre 2025 à **07h45**. Aucun retard ne sera accepté.

Chaque éleveur placera **ses cages préalablement étiquetées** à l'endroit défini par les organisateurs.

Les **jugements** auront lieu le samedi 13 décembre 2025 de **08h45 à 13h**.

L'**ouverture au public** aura lieu le samedi 13 décembre 2025 de **14h30 à 16h** avec la possibilité aux éleveurs compétiteurs du concours d'un jour de céder leurs oiseaux de concours. Chaque éleveur compétiteur sera responsable de ses cessions (merci de venir avec vos attestations de cession imprimées pour chaque oiseau souhaitant être cédé – voir annexe 4).

Fournir les documents législatifs liés à la cession d'espèces (IFAP, certificats d'identification, etc...) lors de la cession si besoin était.

La **remise des prix** aura lieu le samedi 13 décembre 2025 à **15h**.

Le **décagement et le rangement** aura lieu le samedi 13 décembre 2025 de **16h à 17h**.

Art 13 : Les organisateurs ne peuvent être responsable de la perte, du vol, du décès d'un oiseau survenu avant, pendant et après la présentation.

Art 14 : Aucune cession d'oiseau ne sera admise sur le parking du concours. Si des échanges entre éleveurs doivent avoir lieu, cela se fera dans la salle, dans une pièce spécifique, en accord avec le commissaire de l'exposition dans un local spécifique.

Art 15 : Un vétérinaire sera présent lors de ce concours pour contrôler l'état sanitaire de tous les oiseaux présents.

Art 16 : Jugement à l'anglaise

Pendant le jugement à l'anglaise, le standard attendu lors des concours sera détaillé et expliqué devant les oiseaux présentés.

Par section, chaque juge classera, si les oiseaux présents le permettent, les meilleurs oiseaux de 1 à 7 par classe. Il se peut qu'aucun oiseau ne soit déclaré 1^{er}. Les classements peuvent être les suivants :

- De 1 à 7
- De 2 à 7
- De 3 à 7 etc... Tout dépendra de la qualité des oiseaux présents.

Au-delà de 7, aucun classement ne sera effectué.

Ensuite, parmi tous les 1^{ers} (de sa section), le juge décernera le meilleur oiseau de toute la section (exemple : Meilleur Exotique bec droit).

Ainsi, la section Exotique becs droits annoncera le meilleur oiseau de toute sa section, idem pour les canaris couleurs, idem pour la faune européenne d'élevage et hybrides, idem pour les canaris de posture ainsi que pour les psittacidés.

Le Challenge Joseph ROHMER sera remis au meilleur canari de posture ainsi qu'au meilleur oiseau de la faune européenne d'élevage ou hybride. Ceci en hommage à Joseph ROHMER.

Ces 5 oiseaux se retrouveront sur le podium du concours.

Art 17 : Les juges par section sont :

- Canaris Couleurs : **Michel AURITE** (Juge CNJF / OMJ)
- Canaris de Posture : **Stéphane BARDOUL** (Juge CNJF)
- Psittacidés : **Michel DUDOGNON** (Juge CNJF / OMJ)
- Exotiques Becs Droits : **Michel VAN DEN BIENSEN** (Juge CNJF / OMJ)
- Faune Européenne d'Élevage et Hybrides : **Michel AURITE** (Juge CNJF / OMJ)

Art 18 : Récompenses

Chaque 1^{er} oiseau de chaque classe se verra attribuer une cocarde.

Chaque 1^{er} de toute la section se verra attribuer une cocarde et un diplôme.

Les juges présents se réservent le droit d'attribuer des cocardes CNJF pour un ou des oiseaux d'exception de leur choix.

Le meilleur oiseau de toute sa section peut, possiblement, cumuler de 2 à 3 cocardes (1^{er} de classe, 1^{er} de section, cocarde CNJF).

Les deux oiseaux remportant le Challenge Joseph ROHMER, se verront attribuer chacun une cocarde, un diplôme et un trophée.

Art 19 : Toute contestation ou évènement n'apparaissant pas dans un des articles de ce règlement sera réglé par la commission organisatrice (bureau collégial de l'OC43).

Règlement conçu par le conseil collégial de l'OC43



Sections et classes CANARIS de COULEURS – CHALLENGE Joseph ROHMER 2025

FICHE INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR ELEVEUR

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA FEUILLE D'ENGAGEMENT DETAILLEE AVEC NUMEROS DE BAGUES)

NOM

PRENOM

CLUB

N° DE SOUCHE

Les oiseaux acceptés sont bagués en 2024 ET 2025. Pas de classe adulte

LIPOCHROMES			
	Section	Classe	NOMBRE
BLANC DOMINANT	OCD01	01	
	Section	Classe	NOMBRE
BLANC RECESSIF	OCD01	02	
	Section	Classe	NOMBRE
JAUNE INTENSIF	OCD01	03	
	Section	Classe	NOMBRE
JAUNE SCHIMMEL	OCD01	04	
	Section	Classe	NOMBRE
ROUGE INTENSIF	OCD01	05	
	Section	Classe	NOMBRE
ROUGE SCHIMMEL	OCD01	06	
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS LES IVOIRES	OCD01	07	
MELANINES CLASSIQUES			
	Section	Classe	NOMBRE
FOND JAUNE	OCD10	01	
	Section	Classe	NOMBRE
FOND ROUGE	OCD10	02	
MELANINES OPALES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCD20	01	
MELANINES PASTELS			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCD30	01	
AUTRES MELANINES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCD40	01	
TOUS LES MOSAIQUES ROUGES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCD50	01	
TOUS LES MOSAIQUES JAUNES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCD60	01	
MUTANTS			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCD70	01	

DATE

SIGNATURE DE L'ELEVEUR

Sections et classes CANARIS de POSTURE – CHALLENGE Joseph ROHMER 2025

FICHE INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR ELEVEUR

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA FEUILLE D'ENGAGEMENT DETAILLEE AVEC NUMEROS DE BAGUES)

NOM

PRENOM

CLUB

N° DE SOUCHE

Les oiseaux acceptés sont bagués en **2024 ET 2025. Pas de classe adulte**

PLUMES LISSES			
ARLEQUINS PORTUGAIS	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE01	01	
BERNOIS	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE02	01	
BORDER	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE03	01	
BOSSU BELGE	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE04	01	
CRESTED ET CRESTBRED	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE05	01	
FIFE FANCY	Section	Classe	NOMBRE
TOUTES VARIETES FOND BLANC	OCE06	01	
TOUS LES LIPOCHROMES	OCE06	02	
TOUS LES MELANINES	OCE06	03	
TOUS LES PANACHES	OCE06	04	
GLOSTER CORONA ET CONSORT	Section	Classe	NOMBRE
TOUTES VARIETES FOND BLANC	OCE07	01	
TOUS LES LIPOCHROMES	OCE07	02	
TOUS LES MELANINES	OCE07	03	
TOUS LES PANACHES	OCE08	04	
HOSO JAPONAIS	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE09	01	
HUPPE ALLEMAND	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE10	01	
IRISH FANCY	Section	Classe	NOMBRE
TOUTES VARIETES FOND BLANC	OCE11	01	
TOUS LES LIPOCHROMES	OCE11	02	
TOUS LES MELANINES	OCE11	03	
TOUS LES PANACHES	OCE11	04	
LANCASHIRE	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE12	01	
LLARGUET ESPAGNOL	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE13	01	
LIZARD	Section	Classe	NOMBRE
BLEU	OCE14	01	
ARGENTES	OCE14	02	
DORES	OCE14	03	

MUNCHENER	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE15	01	
NORWICH	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE16	01	
RASMI	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE17	01	
RAZA ESPANOLA	Section	Classe	NOMBRE
TOUTES VARIETES FOND BLANC	OCE18	01	
TOUS LES LIPOCHROMES	OCE18	02	
TOUS LES MELANINES	OCE18	03	
TOUS LES PANACHES	OCE18	04	
RHEINLANDER	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE19	01	
SCOTCH FANCY	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE20	01	
YORKSHIRE	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE21	01	
PLUMES FRISEES			
FIORINO HUPPES	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE22	01	
FIORINO NON-HUPPES	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE23	01	
FRISE DU NORD	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE24	01	
FRISE DU SUD	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE25	01	
FRISE SUISSE	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE26	01	
FRISE PARISIEN	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE27	01	
GIBBER ITALICUS	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE28	01	
GIBOSO	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE29	01	
MEHRINGER	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE30	01	
PADOVAN	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCE31	01	

DATE

SIGNATURE DE L'ELEVEUR

Sections et classes EXOTIQUES BECS DROITS – CHALLENGE Joseph ROHMER 2025

FICHE INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR ELEVEUR

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA FEUILLE D'ENGAGEMENT DETAILLEE AVEC NUMEROS DE BAGUES)

NOM

PRENOM

CLUB

N° DE SOUCHE

Les oiseaux acceptés sont bagués **en 2023, 2024 ET 2025. Pas de classe adulte**

MANDARINS D'AUSTRALIE			
	Section	Classe	NOMBRE
MALE PHENOTYPE ANCESTRAL	OCF01	01	
FEMELLE PHENOTYPE ANCESTRAL	OCF01	02	
MALE MUTATION	OCF01	03	
FEMELLE MUTATION	OCF01	04	
LONCHURAS			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS LES MOINEAUX DU JAPON	OCF02	01	
TOUS LES PADDAS	OCF02	02	
TOUS LES BECS DE PLOMB	OCF02	03	
TOUS LES BECS D'ARGENT	OCF02	04	
AUTRES LONCHURAS	OCF02	05	
DIAMANTS DE GOULD			
	Section	Classe	NOMBRE
MALE PHENOTYPE ANCESTRAL	OCF03	01	
FEMELLE PHENOTYPE ANCESTRAL	OCF03	02	
MALE MUTATION	OCF03	03	
FEMELLE MUTATION	OCF03	04	
ROSELINS FAMILIERS			
	Section	Classe	NOMBRE
PHENOTYPE SAUVAGE	OCF04	01	
AUTRES		02	
AUTRES EXOTIQUES BECS DROITS NON DOMESTIQUES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCF05	01	
AUTRES FRINGILLIDES EXOTIQUES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCF06	01	
COLOMBIDES, COLINS, CAILLES			
	Section	Classe	NOMBRE
GEOPELIE DIAMANT TOUTES	OCO01	01	
TOURTERELLES RIEUSES TOUTES	OCO01	02	
CAILLES PEINTES	OCO01	03	
COLINS	OCO01	04	
AUTRES	OCO01	05	

DATE

SIGNATURE DE L'ELEVEUR

Sections et classes FAUNE EUROPEENNE D'ELEVAGE ET HYBRIDES

CHALLENGE Joseph ROHMER 2025

FICHE INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR ELEVEUR

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA FEUILLE D'ENGAGEMENT DETAILLEE AVEC NUMEROS DE BAGUES)

NOM

PRENOM

CLUB

N° DE SOUCHE

Les oiseaux acceptés sont bagués **en 2023, 2024 ET 2025. Pas de classe adulte**

VERDIERS			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCG01	01	
CHARDONNERETS			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCG10	01	
TARINS DES AULNES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCG20	01	
AUTRES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCG30	01	
HYBRIDES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCH01	01	

DATE

SIGNATURE DE L'ELEVEUR

Fournir les documents législatifs liés à la détention d'espèces (IFAP, certificats d'identification, autorisations de détention etc...) lors de l'encagement si besoin.

Sections et classes PSITTACIDES – CHALLENGE Joseph ROHMER 2025

FICHE INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR ELEVEUR

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA FEUILLE D'ENGAGEMENT DETAILLEE AVEC NUMEROS DE BAGUES)

NOM

PRENOM

CLUB

N° DE SOUCHE

Les oiseaux acceptés sont bagués **en 2023, 2024 ET 2025. Pas de classe adulte**

PERRUCHES ONDULEES COULEUR			
	Section	Classe	NOMBRE
PHENOTYPE SAUVAGE	OCI01	01	
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS LES AUTRES	OCI02	01	
PERRUCHES ONDULEES POSTURE			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI03	01	
INSEPARABLES ROSEGORGE			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI10	01	
INSEPARABLES PERSONNATA			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI11	01	
INSEPARABLES DE FISCHER			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI12	01	
AUTRES INSEPARABLES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI13	01	
CALOPSITTES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI20	01	
EUPHEMES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI30	01	
TOUIS			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI40	01	
AUTRES			
	Section	Classe	NOMBRE
TOUS	OCI50	01	

DATE

SIGNATURE DE L'ELEVEUR

ANNEXE 2 : FEUILLE ENGAGEMENT UOF



UOF (COM FRANCE)

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS INDIVIDUEL

La présente fiche d'inscription peut être téléchargée sur le Site de l'UOF (COM France) : ornithologies.fr

NOM ET PRENOM DE L'ELEVEUR : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL ET COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____

ADRESSE MAIL (obligatoire) : _____

REGION UOF : _____ CLUB : _____

SOUCHE UOF : _____ AUTRE(S) NUMEROS DE SOUCHE : _____ AUTRE ENTITE _____

*Cocher la case ci-après si vous ne souhaitez pas
que vos coordonnées figurent sur le palmarès ;
seuls seront mentionnés vos Nom et Prénom*

☐

	SECTION	CLASSE	SOUCHE	ANNEE	BAGUE	SEXE		DENOMINATION
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

RECAPITULATIE

Nombre d'oiseaux engagés

ADHERENTS OC43

_____ x 1 € _____

AUTRES ELEVEURS

_____ x 2€ _____

TOTAL

Note - Message de l'élèveur :

Date et Signature :

ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR UOF



**DECLARATION SUR L'HONNEUR
POUR LA PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS
OU A DES RASSEMBLEMENTS D'OISEAUX D'ORNEMENT**

La présente déclaration devra accompagner vos oiseaux au moment de l'enlogement

Je soussigné,

NOM ET PRENOM DE L'ELEVEUR :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET COMMUNE :

REGION : CLUB :

SOUCHE AUTRES NUMEROS DE SOUCHE :

Déclare sur l'honneur :

- ☐ Que les oiseaux que je présente ont bénéficié d'une période de repos de 10 jours consécutifs précédents la manifestation.
- ☐ Que les oiseaux que je présente sont en bonne santé
- ☐ Que les oiseaux que je présente à cette manifestation sont issus de mon élevage
- ☐ Ne pas avoir participé à des manifestations à caractère international dans les 30 jours précédant la manifestation (*une manifestation est considérée comme internationale dès la présence d'un oiseau étranger – dans ce cas, il est impératif de fournir un certificat sanitaire datant de 5 jours au plus, garantissant l'état sanitaire de l'élevage dans les 30 jours suivant la participation à la manifestation internationale.*)
- ☐ Avoir participé dans les 30 derniers jours aux manifestations suivantes :

DATE	LIEU	CLUB ORGANISATEUR	EXPO INTERNATIONALE (O/N)

- ☐ N'avoir pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 30 derniers jours des cas de mortalité ou de morbidité anormale.

Le participant s'engage sur l'honneur à produire à l'organisateur une nouvelle attestation sur l'honneur en cas de modification de sa déclaration initiale d'ici la date de notre Exposition Internationale COM

Certifié exact le
Signature de l'éleveur exposant :

ANNEXE 4 : ATTESTATION DE CESSION UOF



Page 1 sur 2

ATTESTATION DE CESSION D'ANIMAUX

Code de l'Environnement articles L.411, 412-1 et R. 412-1 à R. 412-7 ; Code rural article L.214-8 ;
Arrêté du 8 octobre 2018 (JO du 13 octobre 2018) consolidé au 10 mars 2020 fixant les règles générales de détention
d'animaux d'espèces non domestiques.

A – Description des spécimens concernés par la cession (vente ou don) – liste complémentaire en page 2			
Nom scientifique	Age	Sexe*	Description (1)
Nom commun	Origine et statut juridique (2)		
A.1			
A.2			
A.3			
A.4			

* Pour le sexe M (mâle), F (femelle) ou I (indéterminé) (1) Numéro d'identification, signes particuliers des spécimens (2) Préciser l'origine (naissance en captivité [C], importation [IP], prélèvement dans la nature [S]) et s'il s'agit d'une espèce : protégée en application de l'article L.411-1 du code de l'environnement, figurant en annexe A, B, C, D ou X, du règlement communautaire CE n°338/97 (« CITES »), figurant aux colonnes (a), (b) et (c) de l'annexe 2 de l'arrêté du 8/10/18 susvisé.

B – Identification du cédant des animaux	
Madame ☐ Monsieur ☐	
Nom, prénom(s) ou raison sociale :	
Adresse : Numéro :	Extension : Nom de voie :
Code postal :	Commune : Pays :
Référence de la déclaration ou des autorisations administratives requises pour la détention des animaux :	

C – Identification du cessionnaire (qui acquiert ou reçoit) les animaux	
Madame ☐ Monsieur ☐	
Nom, prénom(s) ou raison sociale :	
Adresse : Numéro :	Extension : Nom de voie :
Code postal :	Commune : Pays :
Référence de la déclaration ou des autorisations administratives requises pour la détention des animaux :	

D – Renseignements complémentaires sur la cession	
Référence de la déclaration ou des autorisations administratives requises en application du règlement (CE) n°338/97 susvisé, le cas échéant, pour la cession de l'animal :	
Conditions financières de la cession ¹ :	

E – Signature de l'attestation de cession (Attention : ces attestations sur l'honneur doivent obligatoirement être signées lorsque les animaux concernés par la cession appartiennent à une espèce ou un groupe d'espèces figurant en annexe 1 ou 2 de l'arrêté du 8 octobre 2018 susvisé)	
La présente attestation de cession a été établie à Le,	
Le soussigné cédant atteste sur l'honneur que les animaux décrits ci-dessus sont nés et élevés en captivité et issus d'un cheptel constitué conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'acquisition des animaux (**).	Le soussigné cessionnaire atteste sur l'honneur être autorisé à détenir un ou plusieurs animaux de la même espèce ou du même groupe d'espèces que celui de l'animal cédé (**)
(signature)	(signature)

Document d'information sur les spécimens cédés (rayer les QRcodes inutiles)



(A) Canaris – (B) passériformes exotiques granivores – (C) passériformes exotiques autres – (D) passériformes européens – (E) columbiformes et petits galiliformes – (F) agapomides – (G) psittacides de petite et moyenne tailles – (H) psittacides de grande taille hors perroquets – (I) perroquets.

¹ Obligatoire pour les animaux non-domestiques, exemples : ongles / griffes / montant en euros.
Cette attestation peut être utilisée pour toute cession d'animaux domestiques ou d'espèces non domestiques, y compris les cessions de spécimens appartenant à des espèces ou groupes d'espèces dont la détention n'est pas soumise à un régime d'autorisation réglementaire. Les champs en rouge doivent être obligatoirement remplis pour toute cession d'animaux.
(**) Rayer la mention inutile.

A – Description des spécimens concernés par la cession (vente ou don) – liste complémentaire				
Nom scientifique	Age	Sexe*	Description (1)	Origine et statut juridique (2)
Nom commun				
A.5				
A.6				
A.7				
A.8				
A.9				
A.10				
A.11				
A.12				
A.13				
A.14				
A.15				
A.16				
A.17				
A.18				
A.19				
A.20				
A.21				
A.22				
A.23				
A.24				
A.25				
A.26				

* Pour le sexe M (mâle), F (femelle) ou I (indéterminé) (1) Numéro d'identification, signes particuliers des spécimens (2) Préciser l'origine (naissance en captivité [C], importation [IP], prélèvement dans la nature [S]) et s'il s'agit d'une espèce : protégée en application de l'article L411-1 du code de l'environnement, figurant en annexe A, B, C, D ou X, du règlement communautaire CE n°338/97 (« CITES »), figurant aux colonnes (a), (b) et (c) l'annexe 2 de l'arrêté du 6/10/18 susvisé.